Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le
ID : 074-217402361-20241009-DEL2024_232-DE

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf octobre à dix-neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le trois octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Messieurs Bernard SEJALON, Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Madame Nadine CHAMBEL à Madame Monique RACT
Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Lynda VANDELANOITTE
Madame Déborah TARABUSO à Madame Stacy LOPEZ
Monsieur Daniel DENERI à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES
Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Etait absente et excusée :
Madame Valérie ROBIN

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2024/232

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES
Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 – SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE MIAGE

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 27
(Monsieur Julien AUFORT ne prend part ni au débat, ni au vote)

Délibération télétransmise le : 11 octobre 2024
Mise en ligne du 14 octobre au 14 décembre 2024
Délibération exécutoire le : 14 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le
ID : 074-217402361-20241009-DEL2024_232-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 OCTOBRE 2024

N°2024/232

Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 - SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE MIAGE

Rapporteur : Madame Amandine ROSSET, Conseillère municipale déléguée aux finances

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, complété par la LOI n° 2010/1563 du 16 décembre 2010 fait obligation aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de produire un rapport aux fins de présentation au Conseil Municipal afin qu'il en prenne acte.

Monsieur Julien AUFORT, Président du Syndicat Mixte des eaux de Miage, a transmis son rapport d'activité 2023 à la Commune de Saint Gervais.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité du Syndicat Mixte des Eaux de Miage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport d'activité à l'UNANIMITE.

Monsieur Julien AUFORT ne prend part ni au débat, ni au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,
Lionel CANON

Le Maire,
Jean-Marc PEILLEX